

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Prestation de traiteurs - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature
--

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux organise des colloques, séminaires, manifestations et réunions de travail pour lesquels elle recourt, jusqu'à présent, à deux marchés à procédure adaptée distincts : un marché de prestations de traiteur et un marché de plateaux repas, collations et petits déjeuners.

Le lancement d'un appel offres ouvert commun à ces deux marchés et son allotissement permet d'assurer la sécurité des approvisionnements, d'ouvrir la concurrence à des entreprises qui n'auraient pas la capacité de réaliser la totalité de la prestation, et, le cas échéant de bénéficier d'une plus grande variété de prestations.

La durée initiale du marché est de un an, du 01/03/2014 au 01/03/2015. Il est reconductible 3 fois par période de un an sans que le délai maximal puisse dépasser quatre ans.

L'opération est estimée à 190 000 € HT, soit 227 240 € TTC sur un an et à 760 000 € HT soit 908 960 € TTC sur 4 ans. Elle est prévue au budget principal dans l'exercice 2014.

Un appel d'offres ouvert a été lancé.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec maximum.

Le marché comporte trois lots :

- **Lot 1** : Cocktails, buffets et repas assis

Maximum : 110 000 € HT sur 1 an soit 440 000 € HT sur 4 ans

- **Lot 2** : Prestations Bio/équitable

Maximum : 30 000 € HT sur 1 an soit 120 000 € HT sur 4 ans

- **Lot 3** : Cafés d'accueil, collations, sandwiches et plateaux repas

Maximum : 50 000 € HT sur 1 an soit 200 000 € HT sur 4 ans

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5/02/2014, a décidé d'attribuer le marché correspondant à :

Lot n°1 : Le sens du goût sur la base du détail estimatif de 77 890 € HT

Lot n°2 : Elyse traiteur sur la base du détail estimatif de 7 990,60 € HT

lot n°3 : Elyse traiteur sur la base du détail estimatif de 24 280 € HT

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- Le sens du goût pour le lot n°1

- Elyse traiteur pour le lot n°2

- Elyse traiteur pour le lot n°3

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57, à 59 et 77,

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

VU la décision de la CAO en date du 05/02/2014 attribuant les marchés à la société le sens du goût pour le lot n°1 et la société Elyse traiteur pour les lots n°2 et 3,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que par sa décision en date du 05/02/2014 la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur les prestations de traiteur aux sociétés suivantes :

- Le sens du goût pour le lot n°1
- Elyse traiteur pour le lot n°2
- Elyse traiteur pour le lot n°3

Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer les marchés avec ces entreprises.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés avec les entreprises qui ont émis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot n°1 : Le sens du goût sur la base d'un détail estimatif de 77 890 € HT

Lot n°2 : Elyse traiteur sur la base d'un détail estimatif de 7 990,60 € HT

lot n°3 : Elyse traiteur sur la base d'un détail estimatif de 24 280 € HT

Article 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011 compte 6257 fonction 020 CRB GH00 programme 05P025 « Moyens transversaux des services » opération 05P025O002 « Moyens logistiques des services ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2014

Mme. MICHÈLE ISTE